

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**OBJET ET CHAMP D'APPLICATION :** Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

**DOCUMENTS CONTRACTUELS :** WAY INSIDE fait parvenir au bénéficiaire/ stagiaire, en double exemplaire, un contrat ou une convention de formation professionnelle continue tel que prévu par la loi. Le bénéficiaire/stagiaire s'engage à retourner dans les plus brefs délais à WAY INSIDE un exemplaire signé et portant son cachet commercial et sa signature.

**PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS :** Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils ne sont pas majorés de la TVA. Toute formation commencée est due en totalité même en cas d'absence du stagiaire.

**REGLEMENT PAR UN OPCA :** Si le bénéficiaire/stagiaire souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient : De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ; De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au bénéficiaire/stagiaire. Si WAY INSIDE n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le bénéficiaire/stagiaire sera facturé de l'intégralité du stage. Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par WAY INSIDE après demande écrite du bénéficiaire/stagiaire accompagnée d'un relevé d'identité bancaire original.

**PENALITE DE RETARD :** Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le bénéficiaire/stagiaire de pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal (C. Com. Art. 441-6 al 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le bénéficiaire/stagiaire qu'elles ont été portées à son débit.

**INFORMATIQUE ET LIBERTES :** Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le bénéficiaire/stagiaire à WAY INSIDE en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires actuels de WAY INSIDE pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le bénéficiaire/stagiaire peut écrire à WAY INSIDE pour s'opposer à une telle communication des informations les concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de WAY INSIDE.

**RENONCIATION :** Le fait pour WAY INSIDE de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

**LOI APPLICABLE :** Les Conditions Générales et tous les rapports entre WAY INSIDE et ses bénéficiaires/stagiaires relèvent de la loi française.

**ATTRIBUTION DES COMPETENCES :** Tout litige qui ne pourrait pas être réglé à l'amiable sera de la Compétence Exclusive du Tribunal D'AVIGNON quel que soit le siège ou la résidence du bénéficiaire/stagiaire, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec le bénéficiaire/ stagiaire non professionnel pour lequel les règles légales de compétences matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société WAY INSIDE qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

**ELECTION DE DOMICILE :** L'élection de domicile est faite par WAY INSIDE à son siège social : 383 chemin de l'Aligadou, 84170 Monteux.

Fait à Monteux en double exemplaire,

Le :

Nom du stagiaire :

Prénom du stagiaire :

Signature :